



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC
Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 6 juin 2022 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Lot numéro 5 146 530 du cadastre du Québec (26, boulevard Léon-Couture)

Demande de Nathalie Plourde portant le numéro 2022-05-0013 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de régulariser l'emplacement d'une remise située à 0.86 mètres de la ligne de terrain latérale plutôt qu'à 1 mètre contrairement à l'article 1.1.10 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

Lot numéro 5 145 068 du cadastre du Québec (58, 7^e rang)

Demande de Gabriel Boutin portant le numéro 2022-05-0014 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un deuxième garage isolé ayant une superficie de 117.04 mètres carrés et un appentis attenant d'une largeur de 3.66 mètres, le tout contrairement aux articles 5.4.2 b), 5.4.2.1 e) et 5.4.2.1 f) du règlement de zonage en vigueur numéro 003-2013.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 11 MAI 2022.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 11 mai 2022 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 mai 2022.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**